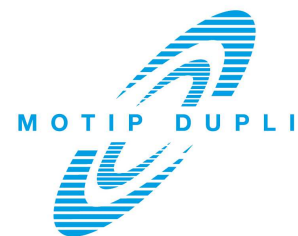


Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 05.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 12.09.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

· **1.1 Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** DUPLI-COLOR ELOXAL SPRAY various colours

· **Code du produit:** 299780, 299797, 299803, 299810, 323003, 584107alt

· **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Secteur d'utilisation**

SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs

SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

· **Catégorie du produit** PC9a Revêtements et peintures, solvants, diluants

· **Catégorie de processus**

PROC7 Pulvérisation dans des installations industrielles

PROC11 Pulvérisation en dehors d'installations industrielles

· **Emploi de la substance / de la préparation** Vernis

· **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

MOTIP DUPLI GmbH

Kurt Vogelsang Strasse 6

D-74855 Haßmersheim

Tel.: +49/6266/75-0

msds@de.motipdupli.com

Importeur:

MOTIP DUPLI AG

Allmendstrasse 30

CH-8320 Fehraltorf

Tel.: +41 44 908 38 40

Fax: +41 44 908 38 50

· **Service chargé des renseignements:** Département Sécurité Produit

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Tel.: +49 6266-75-310

Fax +49 6266-75-362

(Lu-Je 08:00 - 16:00 H, Ve 08:00 - 12:30 H)

numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7

Centre Antipoisons Belge: Appelez gratuitement 070 245 245

Un médecin vous répond, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24

Tel.: +41 44 908 38 40

(Mo - Do 08:00 Uhr - 16:00 Uhr

Fr 08:00 Uhr - 13:00 Uhr)

Centre Suisse d'Information Toxicologique (CSIT): Tél. 145 (24h)

CFR

(suite page 2)

Nom du produit: DUPLI-COLOR ELOXAL SPRAY various colours

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

- Mention d'avertissement Danger
- Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

acétone
acétate de n-butyle
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

- Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501 Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation régional.

- Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.

- 2.3 Autres dangers

- Résultats des évaluations PBT et vPvB

- PBT: Non applicable.

- vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: DUPLI-COLOR ELOXAL SPRAY various colours

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

• **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• Composants dangereux:

CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2 Numéro index: 606-001-00-8 Reg.nr.: 01-2119471330-49	acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	25-<50%
CAS: 115-10-6 EINECS: 204-065-8 Numéro index: 603-019-00-8 Reg.nr.: 01-2119472128-37	oxyde de diméthyle ⚠ Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280	12,5-<20%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9 Numéro index: 601-003-00-5 Reg.nr.: 01-2119486944-21	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280	10-<12,5%
CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ STOT SE 3, H336	10-<12,5%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119474691-32	butane (< 0,1% butadiène (203-450-8)) ⚠ Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280	5-<10%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9 Numéro index: 607-195-00-7 Reg.nr.: 01-2119475791-29	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ STOT SE 3, H336	5-<10%
CAS: 75-28-5 EINECS: 200-857-2 Numéro index: 601-004-00-0 Reg.nr.: 01-2119485395-27	isobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8)) ⚠ Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (Comp.), H280	2,5-<5%
CAS: 9004-70-0	nitrate de cellulose ⚠ Flam. Sol. 1, H228	2,5-<5%
Numéro CE: 905-588-0 Numéro index: 601-022-00-9 Reg.nr.: 01-2119488216-32	xylène ⚠ Flam. Liq. 3, H226 ⚠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304 ⚠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	<2,5%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43	éthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225 ⚠ Eye Irrit. 2, H319	<2,5%

• Indications complémentaires:

Le contenu en Benzène des substances Solvent Naphta est inférieur à 0.1% (Note P de l'Annexe I de la Directive 1272/2008/CEE)

xylène: Contient éthylbenzène CAS 100-41-4

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

• **Remarques générales:** Amener les sujets à l'air frais.

(suite page 4)

CFR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: DUPLI-COLOR ELOXAL SPRAY various colours

(suite de la page 3)

- **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers -**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Veiller à une aération suffisante.
Porter un appareil de protection respiratoire.
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Tenir des appareils de protection respiratoire prêts.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

(suite page 5)

CFR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: DUPLI-COLOR ELOXAL SPRAY various colours

(suite de la page 4)

- **Indications concernant le stockage commun:** Pas nécessaire.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Classe de stockage:** 2 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**
Sans autre indication, voir point 7.

• 8.1 Paramètres de contrôle

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

67-64-1 acétone

VME (Suisse) Valeur momentanée: 2400 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 1200 mg/m³, 500 ppm
B;

115-10-6 oxyde de diméthyle

VME (Suisse) Valeur à long terme: 1910 mg/m³, 1000 ppm

74-98-6 propane

VME (Suisse) Valeur momentanée: 7200 mg/m³, 4000 ppm
Valeur à long terme: 1800 mg/m³, 1000 ppm

123-86-4 acétate de n-butyle

VME (Suisse) Valeur momentanée: 960 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 480 mg/m³, 100 ppm
SSc;

106-97-8 butane (< 0,1% butadiène (203-450-8))

VME (Suisse) Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VME (Suisse) Valeur momentanée: 275 mg/m³, 50 ppm
Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm
SSc;

75-28-5 isobutane (< 0,1% Butadien (203-450-8))

VME (Suisse) Valeur momentanée: 7600 mg/m³, 3200 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 800 ppm

xylène

VME (Suisse) Valeur momentanée: 870 mg/m³, 200 ppm
Valeur à long terme: 435 mg/m³, 100 ppm
H B;

64-17-5 éthanol

VME (Suisse) Valeur momentanée: 1920 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 960 mg/m³, 500 ppm
SSc;

- **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**

67-64-1 acétone

BAT (Suisse) 80 mg/l
Substrat d'examen: Urine
Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail
Paramètre biologique: Aceton

(suite page 6)

CFR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: DUPLI-COLOR ELOXAL SPRAY various colours

(suite de la page 5)

xylène
BAT (Suisse) 2 g/l

Substrat d'examen: Urine

Moment du prélèvement: fin de l'exposition, de la période de travail

Paramètre biologique: Methyhlippursäuren

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition
• Equipement de protection individuel:
• Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Eviter tout contact avec les yeux.

• Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

• Protection des mains:

En cas de contact avec des gants de protection faits de poussière par pulvérisation de butyle should être utilisée (min. 0,4 mm d'épaisseur), par exemple KCL Camatril, aucun article. 898 ou des produits similaires
Gants résistant aux solvants

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

• Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Gants en caoutchouc butyle avec une épaisseur de 0,4 mm sont résistantes à:

Acétone: 480 min

Acétate de n-butyle: 60 min

Acétate d'éthyle: 170 min

Xylène: 42 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Pour le contact permanent dans des domaines d'emploi ne présentant pas de risque élevé de blessures (ex: laboratoire), des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Caoutchouc naturel (Latex)

• Protection des yeux:


Lunettes de protection hermétiques

• Protection du corps: Vêtement de protection léger

CFR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: **DUPLI-COLOR ELOXAL SPRAY various colours**

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles · Indications générales · Aspect: · Forme: Aérosol · Couleur: Selon désignation produit · Odeur: Caractéristique · Seuil olfactif: Non déterminé.	
· valeur du pH:	Non déterminé.
· Changement d'état · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé. · Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non applicable, s'agissant d'un aérosol. · Point d'éclair Non applicable, s'agissant d'un aérosol. · Inflammabilité (solide, gaz): Non applicable. · Température d'inflammation: 240 °C · Température de décomposition: Non déterminé. · Propriétés explosives: Non déterminé. · Limites d'explosion: · Inférieure: 1,2 Vol % · Supérieure: 26,2 Vol % · Pression de vapeur à 20 °C: 8300 hPa · Densité à 20 °C: 0,8 g/cm³ · Densité relative Non déterminé. · Densité de vapeur: Non déterminé. · Taux d'évaporation: Non applicable. · Solubilité dans/miscibilité avec l'eau: Pas ou peu miscible · Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé. · Viscosité: · Dynamique: Non déterminé. · Cinématique: Non déterminé. · Teneur en solvants: · Solvants organiques: 91,3 % · VOC (CE) -- · CE-COV % 730,6 g/l · CE-COV % 91,32 % · Teneur en substances solides: 6,9 % · 9.2 Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 8)

CFR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: DUPLI-COLOR ELOXAL SPRAY various colours

(suite de la page 7)

 · **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

 · **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

 · **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
67-64-1 acétone

Oral	LD50	5800 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>15800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4h	76 mg/l (rat)

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral	LD50	10800 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>17600 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	>21 mg/m3 (rat)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral	LD50	8530 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	>10000 mg/m3 (rat)

xylène

Oral	LD50	3523 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50 / 4 h	29000 mg/m3 (rat)

64-17-5 éthanol

Oral	LD50	10470 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat)
Inhalatoire	LC50 / 4h	120 mg/l (rat)

 · **Effet primaire d'irritation:**

 · **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

 · **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

 · **Mutagenicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

 · **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

 · **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

CFR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: **DUPLI-COLOR ELOXAL SPRAY various colours**

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

67-64-1 acétone

LC50/96h	8300 mg/l (fish)
EC50/96h	7200 mg/l (algae)
LC50 / 48 h	8450 mg/l (crustacean (water flea))

115-10-6 oxyde de diméthyle

EC50 / 96 h	155 mg/l (algae)
LC50 / 48 h	>4000 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h	>4000 mg/l (fish)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

EC50 / 48 h	>500 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h	100-180 mg/l (oncorhynchus mykiss / Regenbogenforelle)

xylène

EC50 / 48 h	7,4 mg/l (daphnia magna)
LC50 / 96 h	13,5 mg/l (fish)

64-17-5 éthanol

LC50/96h	13000 mg/l (oncorhynchus mykiss / Regenbogenforelle)
EC50 / 48 h	12900 mg/l (algae)
LC50 / 48 h	12340 mg/l (daphnia magna)

· 12.2 **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

· 12.5 **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· 12.6 **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 **Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

08 01 11*	déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses
15 01 04	emballages métalliques
15 01 10*	emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:**

L'emballage doit être évacué conformément à l'ordonnance sur les emballages.

(suite page 10)

CFR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: DUPLI-COLOR ELOXAL SPRAY various colours

(suite de la page 9)

Les emballages non contaminés peuvent faire l'objet d'un recyclage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU	UN1950
· ADR, IMDG, IATA	
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	1950 AÉROSOLS
· ADR	AEROSOLS
· IMDG	AEROSOLS
· IATA	AEROSOLS, inflammable
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR	
	
· Classe	2 5F Gaz.
· Étiquette	2.1
· IMDG, IATA	
	
· Class	2.1
· Label	2.1
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable.
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Attention: Gaz.
· Indice Kemler:	-
· No EMS:	F-D,S-U
· Stowage Code	SW1 Protected from sources of heat. SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.
· Segregation Code	SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.

(suite page 11)

CFR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: DUPLI-COLOR ELOXAL SPRAY various colours

(suite de la page 10)

· Indications complémentaires de transport:
· ADR
· Quantités limitées (LQ)

1L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

· Catégorie de transport

2

· Code de restriction en tunnels

D

· IMDG
· Limited quantities (LQ)

1L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E0

Not permitted as Excepted Quantity

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation
· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
· Directive 2012/18/UE
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 150 t
· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t
· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
· Prescriptions nationales:

Le produit est soumis à l'obligation de marquage selon la dernière version en vigueur de l'ordonnance sur les produits dangereux.

· Indications sur les restrictions de travail: Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H220 Gaz extrêmement inflammable.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H312 Nocif par contact cutané.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· Acronymes et abréviations:

 RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

(suite page 12)

CFR

Fiche de données de sécurité **selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 05.11.2019

Numéro de version 8

Révision: 12.09.2019

Nom du produit: DUPLI-COLOR ELOXAL SPRAY various colours

(suite de la page 11)

ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1
Press. Gas (Comp.): Gaz sous pression – Gaz comprimé
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

CFR